

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE PONT-CHATEAU



DEMANDE DE SUBVENTION 2026 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COMPETITION & DE LOISIR

DATE DE RETOUR : 31/03/2026

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

SECTION OU DISCIPLINE : _____

ADRESSE DU SIEGE DE L'ASSOCIATION : _____

Date de création : _____

Date de la déclaration Association (loi de 1901) : _____

Numéro de SIRET: _____ Code APE : _____

Nom de la Fédération et date de l'affiliation : _____

Date de la dernière Assemblée Générale : _____

BUREAU	Nom et Prénom	Adresse postale + Adresse mail			Téléphone
Président					
Trésorier					
Secrétaire					

Nombre de licenciés (année ou saison en cours) au 31/12/2025

	< 18 ans	> 18 ans <= 35 ans	> 35 ans <= 60 ans	>60 ans	Total
De PONT-CHÂTEAU					
De la Communauté de Communes					
Crossac					
Dréfféac					
Guenrouet					
Missillac					
Sévérac					
St Gildas des Bois					
Ste Anne sur Brivet					
Ste Reine de Bretagne					
Total					
D'autres communes					
Total Général					

1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Eléments financiers du bilan de la saison 2024/2025 ou année 2025 voté lors de votre dernière Assemblée Générale.

Date du début de l'exercice : Fin de l'exercice :

Total de vos avoirs en fin de saison :

Autres subventions versées : Etat, Région, Département (à préciser)

Autre subvention exceptionnelle versée par les Municipalités

Total des frais d'arbitrage :

Total des frais de transport :

Total des impôts locaux pour club propriétaire :

Total des assurances des biens pour club propriétaire :

Total des formations de vos bénévoles (01/01/2025 au 31/12/2025) :

PIECES A JOINDRE

Bilan financier de la saison 2024/2025 ou année 2025 et Prévisionnel votés lors de votre dernière Assemblée Générale

Liste des licenciés au 31/12/2025, **obligatoirement sous format excel**, comportant : noms, prénoms, dates de naissance, adresses et numéros de licence pour les associations affiliées à une fédération

Frais de transport de votre bilan : Compléter la fiche récapitulative, joindre les justificatifs demandés.

Frais d'arbitrage de votre bilan : Récapitulatif de tous les frais d'arbitrage . Joindre les originaux des Convocations et/ou justificatifs qui vous seront rendus.

Formations 2025: Compléter le dossier *Frais de formation* , joindre les justificatifs demandés.

2 « RIB » (relevés d'identité bancaire)

PROPOSITION D UN EVENEMENT SPORTIF A PONTCHATEAU :

2 - VIE DU CLUB :

Période de référence du 01/01/2025 au 31/12/2025

Organisations d'évènements à Pont-Château par l'association, hors compétitions, et ouverts à tout public (exemples : lotos, vide-grenier...)	Participations à des évènements organisés dans la ville de Pont-Château (<u>exemples</u> : Forum des Associations, Fête de la musique, Braderie, Festival de pleine nature, Téléthon, Festival de la Corde-Raide, Cyclo-cross...) Indiquer les dates, lieux et organisateurs :
Indiquer les dates et lieux :	
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
etc	etc
Nombre de salariés en équivalent temps plein Noms, Prénoms et temps de travail en pourcentage (100%=35h) (fournir les justificatifs : Contrats ...)	Projets avec des structures de Pont-Château <u>Exemples</u> : Interventions dans les écoles de Pont-Château, EPHAD, IME....(fournir les justificatifs)
1-	1-
2-	2-
3-	3-
etc	etc
Labels fédéraux sportifs, <u>exemples</u> : label d'arbitrage, label école de...(fournir les justificatifs)	Niveau de compétition le plus haut atteint au moins par une équipe ou un sportif du club : départemental, régional, interrégional ou national.
1	Catégorie de l'équipe ou nom et prénom du sportif :
2	
3	Niveau :

Je soussignéreprésentant légal, certifie que l'Association est régulièrement déclarée, en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants, sincères et exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financiers publics, et l'approbation du budget par les instances statutaires,

Pont-Château, Le

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE PONT-CHATEAU



DEMANDE DE SUBVENTION 2026
FORMATION REALISEE EN 2025
DATE DE RETOUR 31/03/2026

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

SECTION OU DISCIPLINE : _____

ADRESSE DU SIEGE DE L'ASSOCIATION : _____

CODE APE : _____

NUMERO DE SIRET : _____

BUREAU	Nom et Prénom	Adresse postale + Adresse mail	Téléphone
Président			
Trésorier			
Secrétaire			

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE PONT-CHATEAU

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

FRAIS DE FORMATION ANNEE 2025

Critères et modalités d'attribution des subventions pour les formations

1°) Sont prises en compte les formations de bénévoles en rapport avec le sport pratiqué par l'association et pour des formations de cadres et/ou futurs cadres, dirigeants, juges et arbitres qui ont été effectuées pendant l'année 2025 (du 1/01/2025 au 31/12/2025)
Ne sont pas concernés les stages de perfectionnement sportif dans la discipline pratiquée.

2°) Les remboursements des frais de déplacement relatifs à ces formations, sont pris en compte en fonction du lieu de stage :

- Dans la région Pays de la Loire : A hauteur de 100% sur présentation des justificatifs définis ci-après :
- Hors région Pays de la Loire : A hauteur de 50% sur présentation des justificatifs définis ci-après :

Aucun frais ne sera remboursé en cas d'utilisation d'un véhicule municipal

Justificatifs demandés :

- Titre de transport, de péages, de carburant dans la limite de 8 litres au 100 km ...
- Preuve de paiement par l'association de frais kilométriques, l'indemnité remboursée sera calculée sur la base maximale du barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations, Voiture / km aller-retour + Immatriculation du véhicule personnel

3°) Les remboursements des frais de formation sont pris en compte sur présentation de l'ensemble des justificatifs suivants :

- Bulletin d'inscription précisant la date, l'intitulé et la nature du stage
- Attestation de présence nominative validée par le centre formateur agréé
- Facture(s) acquittée(s) par le centre formateur agréé,
- Preuve de règlement par l'association (photocopies des chèques ou relevés de carte bancaire ou relevés bancaires).

Les cas particuliers ou exceptionnels seront étudiés au cas par cas par le bureau de l'OMS qui donnera son avis pour la commission sportive de la commune.

RECAPITULATIF FRAIS DE TRANSPORT 2024/2025 ou 2025 (selon le dernier bilan voté)

ASSOCIATION :
SPORT :

ASSOCIATION :
SPORT :

Frais de transport pour les compétitions officielles 2 possibilités : (en indiquant le kilométrage parcouru A R au départ de Pontchâteau)

- 1 - Remboursement de frais de péage + carburant dans la limite de 8l pour 100km , effectivement payés par l'association (***hors prêt d'un véhicule municipal***)

2- Le remboursement des indemnités kilométriques sera calculé sur la base maximale du barème kilométrique des impôts pour les salariés utilisant leur véhicule personnel, suivant la puissance fiscale du véhicule pour un kilométrage inférieur à 5000 Kms : dans ce cas pas de remboursement du péage et carburant

Justificatifs à fournir selon calendrier officiel: factures de carburant, de péage, fiches de remboursement d'indemnités kilométriques payées aux bénévoles.

Les frais des rencontres amicales , les frais lors du prêt gratuit d'un véhicule de la Municipalité et les frais non justifiés ne seront pas remboursés ;